

"La vie d'Adèle": annulation du visa d'exploitation

Article rédigé par *L'équipe libertepolitique.com* -, le 11 décembre 2015

La justice a annulé le visa d'exploitation de *La Vie d'Adèle*, film d'Abdellatif Kechiche mettant en scène des scènes de sexe très crues entre deux (très) jeunes lesbiennes.

Adulé par la critique, récompensé par la Palme d'or du festival de Cannes en 2013, le film de Kechiche est condamné par la justice, deux ans après sa sortie est en salle. Il n'était jusque-là interdit qu'aux moins de 12 ans avec avertissement.

Dans une décision rendue publique ce mercredi, la cour administrative d'appel de Paris a demandé au ministre de la Culture, Fleur Pellerin, de « procéder au réexamen de la demande de visa » du film dans un « délai de deux mois ».

La cour a estimé que *La Vie d'Adèle*, qui raconte une passion amoureuse entre deux jeunes femmes, comporte « plusieurs scènes de sexe présentées de façon réaliste, en gros plan » qui sont « de nature à heurter la sensibilité du jeune public ».

Le ministère est contre, le réalisateur est pour !

Le visa d'exploitation étant annulé, le film ne peut être diffusé sur tout support (télé, DVD...), ni exploité en salle. Le long-métrage devra repasser devant la Commission de classification, qui pourra aller dans le sens de la décision de justice et interdire le film aux moins de 18 ans. Après quoi, le ministre de la Culture choisira de suivre ou pas cet avis.

En attendant, le microcosme s'agite contre cette « connerie » de censure intolérable et le ministère de la Culture annonce son intention d'introduire un recours devant le Conseil d'État, ce qui en dit long sur sa conception de la protection de la jeunesse... alors même que le réalisateur trouve « la décision plutôt saine », et qu'il déconseille aux jeunes comme sa fille de le voir !

Sources : *L'Alsace*, *L'Express* (9/12/2015), [20 minutes](#), AFP (12/12/2015).